

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16/05/2022

Présents : Mmes - **TIQUEUX** Frédérique - **COLLAS** Monique
Messieurs **CHARBONNEL** Pascal, **COLLARDEAU** Laurent, **DOS REIS** José François -
GOMICHON Michel, **JOUANADE** Guillaume - **SURE** Olivier - **VINCENT** David

Excusé : **VIDAL** Jérémy (POUVOIR donné à **CHARBONNEL** Pascal)

Secrétaire : **TIQUEUX** Frédérique

Le compte rendu du conseil municipal en date du 04/04/2022 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

POINT SUR LES TRAVAUX

- Adressage sur le l'ensemble de la Commune : rendez-vous le 18/05 pour devis plaques de rues, numéros (choix type/couleurs/forme/etc) et supports. Il a été décidé de demander un devis de plaques de rues émaillées auprès d'un artisan d'art de Teilhède.
- Travaux de voirie :
 - Aménagement sur le haut du chemin de la Ganne, route de Manzat centre bourg (réfection trottoirs) : les travaux ont été effectués durant la 1^{ère} quinzaine de mai
- Cimetière de l'Horta : Elagage fait fin avril début mai 2022.

DELIBERATIONS

- **Prescription de la modification n° 1 du PLU** - après un an d'application du PLU (approuvé le 22/06/2022) certains ajustements doivent d'être fait afin de prendre en compte de nouveaux projets dans le respect des objectifs du PADD. Il est nécessaire d'envisager une modification du PLU afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation partielle de deux zones AUJ pour permettre l'extension d'une activité de brasseur ainsi que l'extension d'une entreprise de salaisons et de modifier le périmètre de l'OAP sur le secteur de Montaury. M le Maire rappelle que ces adaptations ne remettent pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU approuvé.

Délibération **adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)**
(Folio 20220516-019)

- **Délibération autorisant Le maire à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU**
- Considérant que le projet d'extension de l'Usine BELL pour la création d'un système de défense incendie revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il présente des enjeux économiques par le maintien d'activités économiques pourvoyeuses de nombreux emplois sur la commune. Considérant que le projet d'extension nécessite une mise en compatibilité du PLU car situé en zone N du PLU n'autorisant pas ce type d'activité. Cette procédure de déclaration de projet nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie et prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées

Délibération, adoptée par 09 Voix Pour – 1 Abstention
(Folio 20220516-020)

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochain
- Des réunions de quartier vont avoir lieu durant l'année 2022. Samedi 21/05 les élus seront sur les Buchailles à 10h30 et la Chaize à 11h15

Monsieur le Maire lève la séance